



**Comité européen  
des régions**

Bruxelles, le 11/04/2018

**AVIS DE VACANCE D'EMPLOI N° COR/AD5-AD10/18/18**

concernant un emploi  
d'**ADMINISTRATEUR (M/F)**  
à la direction Travaux législatifs 1,  
commission ENVE  
Environnement, Changement climatique et Énergie

---

Publication selon l'article 29, paragraphe 1, points a), b) et c), du statut

---

1. **Poste à pourvoir:** AD5 – AD10  
**Emploi type:** ADMINISTRATEUR
2. **Environnement de travail:**

La commission de l'environnement, du changement climatique et de l'énergie (ENVE) fait partie de la direction B (Travaux législatifs 1) du Comité des régions (CdR).

La mission principale de la direction B est de promouvoir la participation et la contribution effectives des membres du CdR au processus décisionnel de l'Union européenne.

Elle prépare les messages politiques de l'institution en assistant les membres dans leurs travaux d'élaboration des avis du CdR et en facilitant le processus politique au sein du Bureau et de l'assemblée plénière.

La direction B joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies institutionnelles et politiques du CdR. Un aspect important de ce travail consiste à assurer le suivi des avis du CdR ainsi qu'à favoriser et à mesurer leur incidence.

Le secrétariat de la commission ENVE effectue un travail de nature transversale dont les principaux objectifs sont les suivants:

- organiser les réunions et les activités hors siège de la commission ENVE;
- développer continuellement son expertise pour mieux assister les membres du CdR dans leurs travaux;
- contribuer à une bonne communication sur les activités de la commission ENVE;
- faciliter les consultations entre les rapporteurs et les parties prenantes;
- maintenir et améliorer la coopération avec les réseaux existants, en particulier avec les collectivités locales et régionales et les institutions publiques;
- contribuer aux activités de suivi des avis, de planification stratégique et de prospective.

### 3. **Brève description des principales responsabilités:**

L'administrateur devra être capable de travailler dans les domaines de compétence de la commission ENVE, notamment les politiques en matière d'énergie et de changement climatique. Il sera plus particulièrement responsable des questions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, ainsi que des aspects liés au financement.

<http://cor.europa.eu/fr/activities/commissions/Pages/cor-commissions.aspx?comm=ENVE>

Le fonctionnaire sera chargé de l'élaboration des projets d'avis du CdR et accompagnera toutes les étapes de leur préparation et de leur suivi après l'adoption en session plénière.

En outre, le candidat retenu devra organiser des réunions, des séminaires, des conférences et des groupes de travail de la commission ENVE, tant à Bruxelles qu'hors siège.

Le secrétariat ENVE interagit en outre avec un large éventail de partenaires internes et externes, aux niveaux à la fois administratif et politique.

### 4. **Fonctions:**

#### *Analyse*

- préparation de projets d'avis, de rapports et de documents de travail;
- élaboration d'analyses politiques, à l'intention des rapporteurs, sur les sujets des avis du CdR;
- notes relatives aux domaines politiques relevant de la compétence de la commission ENVE;
- suivi de l'évolution politique dans les domaines de compétence de la commission ENVE et rédaction de projets de discours et de communiqués de presse;
- préparation de documents pour le Bureau et les sessions plénières et suivi de ces réunions;
- contribution à la planification stratégique (par exemple au programme de travail annuel de la commission ENVE, aux priorités politiques et thématiques du CdR);
- suivi des avis et de leur incidence après adoption.

#### *Coordination*

- appui du travail des membres et des rapporteurs de la commission ENVE;
- apport d'une expertise interne dans les domaines de compétence de la commission ENVE;
- participation aux réunions avec d'autres services et les groupes politiques, en relation avec la préparation des documents de planification stratégique;
- coordination des travaux de la commission ENVE avec ceux d'autres services du CdR;
- coopération avec les autres institutions européennes sur des dossiers connexes;
- liaison avec les acteurs concernés tels que les bureaux régionaux, les associations et les ONG dans les domaines d'action pertinents;
- liaison avec les partenaires stratégiques du CdR dans le domaine du changement climatique (ICLEI, Alliance pour le climat, Conseil des communes et régions d'Europe);
- représentation du CdR au sein de groupes de travail administratifs ad hoc.

#### *Organisation et administration*

- organisation de réunions de travail et de réunions des rapporteurs avec la Commission européenne, le Parlement européen, les représentations permanentes auprès de l'Union européenne, des experts, les groupes politiques et les autres acteurs concernés;
- préparation et suivi des réunions ENVE à Bruxelles, y compris de celles avec les coordinateurs politiques;

- préparation et suivi des réunions et des conférences/séminaires hors siège de la commission ENVE, ainsi que des conférences thématiques, des groupes de travail et des délégations du CdR aux conférences internationales;
- gestion de la participation du CdR à la conférence des parties à la CCNUCC et à d'autres conférences de haut niveau sur le climat;
- organisation de réunions et d'auditions en soutien aux travaux consultatifs;
- participation aux groupes interinstitutionnels, préparation d'interventions, formation de stagiaires, accueil de délégations et/ou de groupes de visiteurs.

#### 5. **Qui peut se porter candidat? (Critères d'admissibilité)**

À la date limite d'introduction des candidatures et sans préjudice des autres dispositions de l'article 28 du statut, tout candidat à un emploi permanent au sein du Comité des régions doit prouver qu'il est fonctionnaire titulaire de l'Union européenne ou lauréat d'un concours EPSO pour fonctionnaires dans le grade approprié.

#### 6. **Qualifications et compétences requises:**

- connaissance des domaines de l'énergie et du changement climatique relevant de la compétence de la commission ENVE;
- diplôme universitaire et expérience professionnelle d'au moins trois ans en rapport avec la politique de l'énergie et du changement climatique;
- connaissance des négociations internationales sur le changement climatique et du processus décisionnel de la CCNUCC;
- connaissance de la convention (mondiale) des maires serait un atout;
- une capacité attestée à nouer et à entretenir des relations professionnelles avec des responsables politiques et un large éventail d'acteurs concernés serait un atout;
- excellentes capacités analytiques, facilité d'apprentissage et curiosité intellectuelle;
- très bonne aptitude à travailler en équipe, motivation et capacités de communication;
- très bonne capacité d'organisation et de hiérarchisation des priorités, souci du détail;
- connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne et connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues. Pour des raisons fonctionnelles, une très bonne connaissance de l'anglais ou du français est requise.

#### 7. **Candidatures:**

Chaque candidat au présent avis de vacance doit remplir un dossier électronique complet sur la page <https://candpvc.cor.europa.eu/FormPVC.aspx?m=i&amp;culture=fr>.

Pour être valable, la candidature doit être complète et accompagnée d'un **curriculum vitae à jour et d'une lettre de motivation**, ainsi que de l'ensemble des pièces justificatives suivantes:

- candidats postulant au titre de l'article 29, paragraphe 1, point a) i) – **mutation** (uniquement accessible aux fonctionnaires titulaires du Comité des régions): preuve du grade actuel;
- candidats postulant au titre de l'article 29, paragraphe 1, point a) ii) – nomination conformément à l'article 45 bis (**certification**): preuve du grade actuel, preuve de réussite à la procédure de certification (uniquement pour des emplois du groupe de fonctions AD);
- candidats postulant au titre de l'article 29, paragraphe 1, point a) iii) – **promotion** (uniquement accessible aux fonctionnaires titulaires du Comité des régions): preuve du grade actuel qui doit se situer immédiatement en-dessous du grade minimal de la fourchette de grades définie pour le présent avis de vacance. Le candidat doit posséder au moins deux ans d'ancienneté dans son grade actuel au moment de la clôture du présent avis de vacance;

- candidats postulant au titre de l'article 29, paragraphe 1, point b) – **transfert interinstitutionnel**: preuve du grade actuel dans l'institution d'origine;
- **lauréat(e)s d'un concours EPSO pour fonctionnaires**: numéro du concours EPSO, numéro de candidat, preuve de réussite à un concours EPSO correspondant au groupe de fonctions et au grade précisés dans le présent avis de vacance.

8. **Date limite d'introduction des candidatures: le 14/05/2018 à midi (heure de Bruxelles)**

9. **Remarques:**

- L'autorité investie du pouvoir de nomination examinera les possibilités de pourvoir l'emploi vacant en respectant l'ordre établi par l'article 29 du statut – examen des candidatures introduites dans le cadre de l'article 29, paragraphe 1, point a) (pourvoi par voie de mutation, de nomination ou de promotion), puis de l'article 29, paragraphe 1, point b) (transfert entre institutions) – puis les candidatures de lauréat(e)s de concours EPSO<sup>1</sup>.
- L'emploi sera pourvu sous réserve des disponibilités budgétaires.

Seules les candidatures dûment complétées et remplissant les critères d'admissibilité spécifiés au point 5 du présent avis de vacance seront prises en considération pour l'établissement d'une liste des candidats susceptibles d'être invités à un entretien. Aucune candidature incomplète ou introduite après l'expiration du délai de dépôt des candidatures ne sera prise en considération.

**Veillez noter que seuls les candidats sélectionnés par le service demandeur pour un entretien seront contactés personnellement par nos services.**

**Si vous n'êtes pas contacté(e) dans les six semaines qui suivent la date d'échéance du présent avis de vacance, veuillez considérer que votre candidature n'a pas été retenue.**

Les données personnelles contenues dans les dossiers de candidature seront traitées conformément à la législation européenne sur la protection des données.

\* \* \*

Le Comité des régions (CdR) est l'assemblée politique qui fait entendre la voix des collectivités régionales et locales dans l'élaboration des politiques et de la législation de l'Union européenne. Il s'agit d'un organe consultatif créé en 1994. Son rôle consultatif permet à ses 350 membres, et, à travers eux, aux collectivités régionales et locales qu'ils représentent, de participer au processus décisionnel de l'Union européenne.

En tant qu'employeur, le CdR applique une politique d'égalité des chances en excluant toute discrimination et il est également engagé en faveur de la défense de l'environnement.

Le secrétaire général

*(signé)*

Jiří Buriánek

<sup>1</sup> L'article 29, paragraphe 1, point b), du statut des fonctionnaires vise la possibilité qu'à tout moment de sa carrière, le fonctionnaire demande son transfert vers une autre institution ou agence. L'attention des candidats est toutefois attirée sur le fait que, compte tenu de l'intérêt du service, le transfert de fonctionnaires nouvellement recrutés, avant l'expiration d'un délai de deux années après leur entrée en service, n'est possible que dans des cas exceptionnels et pour des raisons dûment justifiées, chaque cas individuel étant soumis à l'accord de l'institution ou agence d'origine et de l'institution ou agence d'accueil.